



SIGNATURE DU CONTRAT DE RIVIÈRE ROUBION JABRON RIAILLE 2022-2024 ET LABELLISATION DE LA CITELLE « RIVIÈRE EN BON ÉTAT »

MERCREDI 5 OCTOBRE EN MATINÉE - ESPELUCHE

Damien Chantreau Syndicat Mixte du Bassin du Roubion et du Jabron
Chargé de mission Contrat de Rivière et site Natura 2000 « Rivière du Roubion »
damien.chantreau@smbrij.fr - Tél: 04 75 90 26 36



LE DÉPARTEMENT



établissement public de l'État

Montélimar
Agglomération
RHÔNE & PROVENCE



Val de Drôme
en Biovallée



CCDSP
Communauté de communes
Drôme Sud Provence

SOMMAIRE

PRÉAMBULE P. 3

BASSIN VERSANT
DU ROUBION ET TERRITOIRE
DU SMBRJ P. 4

EVÉNEMENT P. 5

HISTORIQUE
POURQUOI UN CONTRAT? P. 6

ACTIONS PHARES
DE CE CONTRAT P. 7-8





PRÉAMBULE

Un nouveau Contrat de Rivière pour le bassin du Roubion jusqu'en 2024, au travers de 39 actions et de 10 millions d'euros d'enveloppe prévisionnelle.

Le 5 octobre à Espeluche se tiendra une cérémonie qui regroupera deux événements. L'un dédié à la labellisation récente de la Citelle en « Rivière en bon état ». Cette distinction est décernée par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse pour les cours d'eau d'un bon niveau de qualité écologique. Des panneaux ornés de 3 poissons bleus seront prochainement installés par le SMBRJ à proximité des points d'accès entre la source de la Citelle et l'Oratoire à Espeluche.

Le second événement concernera la signature officielle du « Contrat de Rivière Roubion Jabron Riaille 2022-2024 » entre les partenaires financiers, les porteurs de projets locaux et le SMBRJ qui anime la procédure. Plus de 90% du budget est destiné à la réalisation de travaux qui visent l'amélioration du traitement des eaux usées, l'amélioration de la performance des réseaux d'eau potable et une gestion collective de la ressource en eau, ainsi que la restauration et l'entretien des milieux aquatiques (boisements, zones humides et cours d'eau).

Le contrat sera signé en présence de Nicolas ALBAN, Directeur de la délégation territoriale de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, de Marie-Pierre MOUTON, Présidente du Conseil Départemental de la Drôme, de Julien CORNILLET, Président de Montélimar Agglomération, de Fabienne SIMIAN, Présidente de la Communauté de Communes Dieulefit-Bourdeaux, de Gérard CROZIER Vice-président de la Communauté de Communes du Val de Drôme, de Maryannick GARIN Vice-président de la Communauté de Communes Drôme Sud Provence et de Robert PALLUEL, Président du Syndicat Mixte du Bassin du Roubion et du Jabron.

QUELS OBJECTIFS POURSUIVIS

PAR LE CONTRAT DE RIVIÈRE ?

Les thématiques du Contrat de Rivière	Nombre d'actions	Montant prévisionnel
VOLET A1 Pollution domestique	4	1 260 450 €
VOLET A2 Pollution diffuse agricole	2	425 833 €
VOLET B1 Restauration de la qualité physique et hydromorphologique	13	3 264 943 €
VOLET B2 Gestion des milieux naturels riverains et des zones humides	4	420 000 €
VOLET B3 Gestion quantitative et préservation de la ressource en eau	13	4 457 000 €
VOLET C Animation et suivi du Contrat	3	328 416 €

Le Contrat de Rivière Roubion-Jabron-Riaille c'est 39 actions pour un montant prévisionnel de 10M € HT (91% du montant destiné à des travaux).

LES OBJECTIFS

Qualité de l'eau :

- Améliorer la collecte et l'assainissement des eaux usées
- Préserver la qualité des eaux superficielles et souterraines des intrants azotés et phytosanitaires d'origine agricole ou domestique

Milieux aquatiques :

- Préserver et restaurer la qualité des milieux aquatiques et l'espace de fonctionnalité de la rivière
- Restaurer la continuité écologique
- Préserver et valoriser les zones humides remarquables

Ressource en eau :

- Améliorer le rendement des réseaux AEP actuels
- Soulager les eaux superficielles en période d'étiage

Communication - Sensibilisation :

- Sensibiliser sur la préservation des milieux et déployer les outils de communication nécessaires
- Animer la procédure de Contrat de Rivière



BASSIN VERSANT DU ROUBION ET TERRITOIRE DU SMBRJ



LE SMBRJ

Une fusion cohérente

Entre les années 1950 et 2000, le territoire comptait deux syndicats intercommunaux en charge de la défense contre les crues du Roubion et du Jabron.

À la suite d'importantes crues en 1993 et 1994, ils s'orientent vers l'entretien de la végétation (ripisylve) aux abords des cours d'eau de façon à prévenir et limiter les dégâts des crues.

Début 2000, ces deux syndicats fusionnent puis étendent leurs compétences au bassin versant de la Riaille, pour donner l'actuel Syndicat Mixte du Bassin du Roubion et du Jabron (SMBRJ). Une seule entité, qui depuis, entretient la ripisylve des bassins versants du Roubion, Jabron, Riaille et d'autres affluents directs du Rhône en amont de Montélimar.

NOS COMPÉTENCES

Le SMBRJ intervient sur plusieurs thématiques, dans le respect de ses compétences et des textes de loi en vigueur :

- Entretien et restauration de la végétation des cours d'eau ;
- Restauration et valorisation des milieux aquatiques ;
- Préservation des biens et personnes contre les inondations ;
- Gestion quantitative de la ressource en eau
- Animation et concertation autour des enjeux locaux et des milieux aquatiques.
- Études et réalisation de Vélouroutes Voies Vertes sur le bassin versant (ex : Vallée du Jabron)

CARTE IDENTITÉ DU BASSIN VERSANT :



Département : Drôme (26)



Superficie : 700 km²



Population : 70 000 habitants
(dont 38 000 uniquement pour Montélimar)



Cours d'eau : + de 200 km

- Roubion (60 km)
- Bine
- Vèbre
- Rimandoule
- Ancelle
- Jabron (40 km)
- Vermenon
- Citelle
- Riaille (14 km)



Zones naturelles à enjeux :

- 3 sites Natura 2000
- 3 ENS
- 2 000 ha de zones humides (4% du territoire)
- 1 Réserve naturelle régionale
- 1 Arrêté Préfectoral de Protection des Habitats Naturels



4 EPCI :

- Agglomération de Montélimar
- CC Dieulefit-Bourdeaux
- CC Val de Drôme
- CC Drôme Sud Provence



Communes : 51



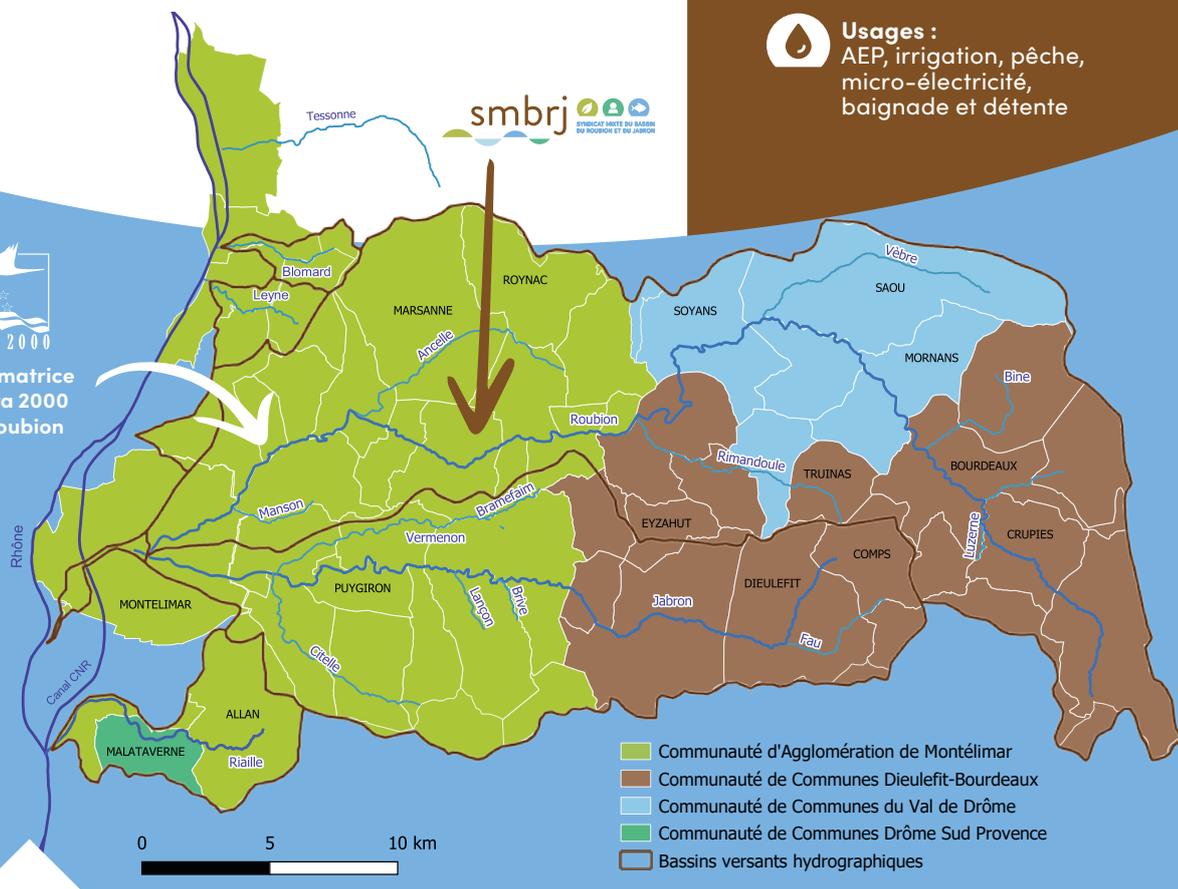
Usages :

AEP, irrigation, pêche, micro-électricité, baignade et détente



Structure animatrice
du site Natura 2000
Rivière du Roubion

Territoire
d'intervention
du SMBRJ



ÉVÈNEMENT

Le déroulé de la matinée point par point :

LE 5 OCTOBRE 2022

A **Parking du stade municipal d'Espeluche**
(suivre le fléchage mis en place)
Pt GPS : 44.516554, 4.826755

B *Si intempérie, la signature se déroulera à la salle des fêtes d'Espeluche (Place de l'École, GPS : 44.51534 4.82420)*

10h00 : Départ parking Espeluche

10h10 - 10h40 : Visite du captage de Citelle

10h50 : Retour parking Espeluche

11h00 - 11h15 : Allocution Agence de l'eau et photographie officielle « Rivière en bon état »



Cela ne concerne que l'Agence de l'Eau, le SMBRJ, le Département de la Drôme, le SIEBRC, Espeluche et Rochefort-en-Valdaine

11h00 : Accueil des participants membres
du Comité de Rivière

11h30 : Allocution de M. PALLUEL, Président du SMBRJ

11h40 : Allocution de M. CORNILLET, Président de Montélimar Agglomération

11h50 : Allocution de Mme SIMIAN,
Présidente de la Communauté de Communes Dieulefit Bourdeaux

12h00 : Allocution de M. ALBAN, directeur de la délégation Rhône-Alpes de l'Agence de l'eau

12h10 : Allocution de Mme MOUTON,
Présidente du Département de la Drôme

12h20 : Signature du contrat de rivière et photographie officielle



12h30 : Poursuite des échanges
autour d'un **cocktail apéritif**





HISTORIQUE POURQUOI UN CONTRAT ?

L'HISTORIQUE

En 2010 suite à l'impulsion de nombreux acteurs, une étude d'opportunité concernant la réflexion d'une gestion globale de l'eau à l'échelle du bassin versant est lancée.

Les acteurs locaux et les partenaires techniques ont fait le choix de s'orienter vers une procédure de type « Contrat de Rivière ». Il présente l'avantage **d'être opérationnel**, de pouvoir **conduire rapidement et efficacement des actions concrètes** tout en prenant le temps d'initier une approche globale intégrant l'ensemble des problématiques.

Le Syndicat Mixte du Bassin du Roubion et du Jabron (SMBRJ) ayant une emprise territoriale à l'échelle des bassins versants, il est identifié comme porteur de la procédure de Contrat de Rivière.

Entre 2011 et 2016, le SMBRJ décline tout un ensemble d'études spécifiques à la qualité de l'eau et aux fonctionnements des milieux aquatiques des bassins versants Roubion, Jabron et Riaille (qualité des eaux, étude éco-morphologique, plan de gestion de la ripisylve et des sédiments, zones humides,...).

QU'EST-CE QU'UN CONTRAT DE RIVIÈRE ?

C'est le projet de territoire décliné en **un engagement technique et financier** entre les collectivités territoriales, les acteurs locaux et les financeurs (ici, Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et Conseil Départemental de la Drôme). Il a pour but de gérer de façon durable et concertée l'eau et les milieux aquatiques à l'échelle d'un bassin versant. Il fixe des objectifs d'amélioration du milieu aquatique et prévoit la manière opérationnelle et les modalités de réalisation pour atteindre ces objectifs.

CONTRAT 2022 - 2024

La première tranche du Contrat de Rivière s'est déclinée au cours des années 2018 à 2021.

Cette deuxième phase **2022-2024** est constituée d'actions initialement prévues en 2017, qui sont à l'heure actuelle en attente de lancement, des actions « en cours » depuis la phase 1, celles-ci sont reconduites pour deux années supplémentaires et enfin pour être en parfaite cohérence avec les enjeux du territoire Roubion-Jabron, **plusieurs nouvelles actions (20)** ont été ajoutées à la programmation pour les années 2022-2024.

Cette démarche doit permettre d'engager 39 actions concourant toutes à l'amélioration des milieux aquatiques. 10 millions d'euros seront investis sur le territoire dont plus de 5 millions qui proviennent des financeurs Agence de l'eau et Département de la Drôme.

Le dossier complet (enjeux, actions, coût) du Contrat 2022-2024 est sur le site www.smbrij.fr





ACTIONS PHARES DE CE CONTRAT

QUALITÉ DES EAUX

Interconnexion de la STEP de la Laupie

Une action d'ampleur financière et technique, c'est l'interconnexion de la station d'épuration de la commune de La Laupie à celle de Montélimar ([fiche action A1 N6](#)) afin de supprimer le rejet impactant le Roubion. Cette action est portée par **Montélimar Agglomération** et elle constitue la suppression du dernier point noir de pollution par les effluents domestiques.

Déconnexion des eaux pluviales et végétalisation

La commune de **Dieulefit** souhaite s'engager davantage dans l'adaptation au changement climatique à travers la gestion des eaux pluviales par la perméabilisation et la végétalisation des sols ([fiche action A1 N15](#)).

LAURÉAT AAP « EAU ET PARTICIPATION CITOYENNE »
DE L'AGENCE DE L'EAU

MILIEUX AQUATIQUES



Restauration de la continuité écologique

La restauration de la continuité écologique du Roubion aval avec l'effacement du **dernier obstacle infranchissable** (seuil Chanu) entre Pont de Barret et la confluence avec le Rhône (**B1 N1**). Cette action permettra la ré-ouverture de plus de **22 km** de Roubion soit l'**intégralité du Roubion en Liste 2 et du site NATURA 2000** classée également Zone d'Action Prioritaire **pour l'Anguille**.



Travaux de restauration morphologique du Roubion

Le diagnostic du tronçon est à l'étude depuis 2019 et un avant-projet a été défini en 2021. En 2022, les inventaires écologiques sur la zone projet ont été finalisés. Les travaux sur un linéaire de 2 km visent la restauration du Roubion au travers d'une nouvelle sinuosité et d'une largeur de lit permettant le bon fonctionnement de l'ensemble des milieux aquatiques du tronçon ([fiche action B1 N14](#)).



Plans de gestion de la ripisylve et lutte contre les Espèces Exotiques Envahissantes

Mis en œuvre par le SMBRJ, ces plans de gestion ([fiche action B2 N3](#)) permettent de pallier au défaut d'entretien des propriétaires riverains et garantissent la mise œuvre d'une gestion intégrée et cohérente à l'échelle du bassin versant. Ce programme de travaux vise des objectifs croisés d'amélioration de la qualité écologique des milieux riverains (diversité des boisements/classes d'âge), d'amélioration de la qualité des habitats aquatiques et de prévention des inondations. Depuis 2019, le syndicat y intègre un volet conséquent de lutte contre les espèces exotiques envahissantes.



GESTION QUANTITATIVE DE LA RESSOURCE EN EAU

Recherche d'une nouvelle ressource en eau potable dans les nappes profondes (SIEBRC)

Le Syndicat des Eaux du Bas Roubion et de Citelle dispose de 12 ressources afin d'alimenter ses 8 705 abonnés répartis sur 20 communes. Parmi celles-ci **neuf ressources sont gravitaires, il y a un puits en nappe alluviale du Roubion, le captage des Reynières et enfin deux forages profonds dans les calcaires du Barrémo-bédoulien.**

À noter que le puits des Reynières prend largement le relais des ressources gravitaires l'été, puisqu'il fournit à cette période environ 80% de volumes prélevés.

Les ressources gravitaires tendent à être de moins en moins productives en période estivale, notamment dans un contexte de changement climatique et à ce titre, le syndicat a tout intérêt à diversifier sa ressource pour ne pas connaître de rupture d'approvisionnement en période critique. Cette nouvelle ressource ([fiche action B3 N12](#)) aurait alors tout son intérêt en période d'étiage afin de soulager les masses d'eau superficielles en déséquilibre quantitatif ainsi que la nappe des alluvions du Roubion et du Jabron en équilibre fragile dans laquelle puisent les principaux captages d'eau potable de la plaine de la Valdaine.





135 Chemin de Bec de Jus
26450 Cléon-d'Andran

04 75 90 26 36
contact@smbrij.fr

www.smbrij.fr

 SMBRJ

ILS ACCOMPAGNENT TECHNIQUEMENT
ET FINANCIÈREMENT



LE DÉPARTEMENT



Rédaction :
Damien CHANTREAU

Crédit photos :
SMBRJ

Création graphique :
karactere.com | 2022

Montélimar
Agglomération
RHÔNE & PROVENCE



CCDSP
Communauté de communes
Drôme Sud Provence